



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

PUBLIÉ LE 21 MARS 2017

**SPÉCIAL N° 11 - MARS 2017**

ARRIVÉE DE M. ALAIN THIRION

PRÉFET DE L'AUDE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

GENDARMERIE

## SOMMAIRE

### PREFECTURE

#### DCT-BCI

Arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2017-053 donnant délégation de signature à M. Sébastien GAY, colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Aude pour la signature des conventions entre l'État et les bénéficiaires d'un service d'ordre.....	1
--	---



PRÉFET DE L'AUDE

**Arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2017-053 donnant délégation de signature  
à M. Sébastien GAY, colonel, commandant le groupement  
de gendarmerie de l'Aude pour la signature des conventions entre l'Etat  
et les bénéficiaires d'un service d'ordre**

Le Préfet de l'Aude  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation de programmation relative à la sécurité, notamment son article 23 ;

VU le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié, relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2010-1295 du 28 octobre 2010 modifiant le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et le décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2010-1298 du 28 octobre 2010 portant attribution de produits au budget du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, en application du décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie et du décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié, relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Alain THIRION en qualité de préfet de l'Aude, à compter du 20 mars 2017 ;

VU l'ordre de mutation n° 87384 GEND/DPMGN/SDGP/BPO/SHE du 8 décembre 2014 du ministère de l'intérieur, nommant M. le lieutenant-colonel Sébastien GAY, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Aude à compter du 1<sup>er</sup> août 2015 ;

VU l'arrêté du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales du 28 octobre 2010 portant application de l'article 2 du décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie et de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié, relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté conjoint du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et du ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat du 28 octobre 2010 fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;

VU la circulaire du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 8 novembre 2010 relative à la facturation de certains services d'ordre ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude,

ARRÊTE :

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur le colonel Sébastien GAY, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Aude, à l'effet de signer les conventions relatives à l'exécution des prestations de service d'ordre au bénéfice de tiers effectuées par les forces de gendarmerie nationale pour les événements se déroulant exclusivement en zone de gendarmerie.

**ARTICLE 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le colonel Sébastien GAY, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 du présent arrêté est donnée à Monsieur le lieutenant-colonel Dominique BRAJON, commandant en second.

**ARTICLE 3 :**

L'arrêté préfectoral n° DCT-BCI-2017-012 du 13 mars 2017 est abrogé.

**ARTICLE 4 :**

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aude, le sous-préfet, directeur de cabinet et le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Aude sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 20 MARS 2017

Le Préfet,



Alain THIRION

